

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le Congrès radical

Pendant quatre jours, le parti radical discutera sur lui-même à Pau. Les questions qu'il a à se poser et qui sont débattues, ne sont peut-être pas aussi compliquées que les polémiques le pourraient faire croire. On a tellement conseillé le radicalisme, tous ces temps-ci, que son horizon s'est un peu embrouillé. Mais d'une façon générale, les conseillers ne sont pas les payeurs ; dans le cas présent, ils sont plutôt des adversaires. Leur verbiage masque la vérité très simple qui s'exprime dans une courte phrase : il faut qu'il n'y ait que des radicaux dans le parti radical.

Depuis assez longtemps, le radicalisme souffre de pléthore. La mariée est trop belle, comme dit le populaire. Si belle, qu'elle a trouvé des époux qui ne s'allient avec elle qu'en raison de la fortune qu'elle apporte. L'étiquette radicale est la meilleure de toutes pour se faire élire. Un grand nombre d'ambitieux la prennent, n'ayant d'autre sincérité que le désir du succès. C'est ainsi que trop de faux radicaux, les « mal nommés » comme on les qualifie, se sont glissés dans le parti. Ils n'ont pas de doctrine ; ils n'ont que des passions et l'ardent désir de satisfactions personnelles.

Il faut arrêter, à tout prix, ce parasitisme qui pourrait étouffer le vieux tronc radical encore si vigoureux. Pour cela, il est indispensable que les racines de notre parti plongent dans une bonne terre. Il faut qu'il soit démocratique et plébénien, qu'il conserve la conscience d'être le reflet ardent d'un peuple immense qui travaille et qui peine. Il ne doit pas être ni apaisé, ni satisfait, ni oublieux, ni dédaigneux. Il doit poursuivre l'injustice, vouloir les réformes. Comme toutes les réformes ne peuvent se réaliser magiquement d'un seul coup, son programme devra enregistrer les plus urgentes. C'est à Pau que doit se rédiger ce programme, c'est à Pau qu'on doit édicter fermement que quiconque ne l'acceptera pas, ne sera pas reconnu comme radical.

À L'ÉTRANGER

Les Suffragettes. — Le Conflit Balkanique.

Les suffragettes se faisant un jeu des mois d'emprisonnement auxquelles elles sont condamnées, parce qu'il leur suffit de déclarer vouloir « se laisser mourir de faim » et refuser toute nourriture pendant deux ou trois jours, pour être remises immédiatement en liberté, le Ministre de l'Intérieur a décidé qu'à l'avenir, toute condamnée, libérée dans ces conditions, qui aurait commis quelque nouveau méfait, serait arrêtée de nouveau et, cette fois, nourrie de force : deux militantes, et non des moins importantes, en font, actuellement, l'expérience. Furieuses de ne plus pouvoir, impunément, bafouer la loi, ces dames ont recommencé leurs exploits avec plus de violence que jamais.

Trois d'entre elles, postées devant la maison du médecin de la prison, se sont jetées sur lui, dès qu'elles l'ont vu apparaître, l'assailant à coups de fouet, au cri de : « cela vous apprendra à nourrir de force nos amies ». D'autres ont, de nouveau, incendié des gares de chemin de fer, en province, pendant que des militantes, moins agressives, s'amusaient à interrompre le service divin dans les églises et les synagogues. La nouvelle mesure prise par les autorités finira, il faut l'espérer, par mettre un frein à leur ardeur.

La négociation d'Athènes, conformément à nos pronostics de la première heure, s'achemine, lentement peut-être, mais sûrement, vers un résultat satisfaisant. Les plénipotentiaires sont tombés d'accord, hier, sur six articles du futur traité de paix.

De ce côté, donc, éclaircissement très marqué. La grosse question du jour est l'entrée en scène de la triple, qui s'oppose à une action trop vive de la Serbie contre les Albanais.

On interprète diversement cette intervention, outre que les farouches arnautes ne semblent pas avoir volé la correction qu'ils sont allés chercher en pays serbe. Il est peut-être prématuré de parler du respect d'une frontière qui n'est pas encore délimitée. Pourquoi, se demande-t-on, non sans apparence de raison, si la triple alliance était tellement attachée aux décisions de la conférence de Londres, n'est-elle pas intervenue il y a un mois, quand les Albanais envahissaient eux-mêmes le territoire serbe ? Mais la logique et la diplomatie ne vont pas toujours de pair.

LE FURETEUR.

MUTUALITÉ FÉMININE

L'assurance mutualiste n'a longtemps joué que sur la tête de l'homme, chef de famille, et ce n'est que depuis peu d'années que la fondation des mutualités familiales a permis aux épouses et aux enfants d'accéder au bénéfice de l'assurance collective.

Entre temps (et cet entre temps, trop souvent dure encore) les femmes isolées ont dû songer à se défendre elles-mêmes par tout de la mutualité familiale n'existait pas : elles furent ainsi conduites à créer des mutualités purement féminines.

Me sera-t-il permis de rappeler que le Musée social fut une des institutions qui soutinrent le plus fermement ces groupes si dignes d'intérêt, et bien que le projet n'ait pas été réalisé, manquera-t-il de me souvenir que le comte de Chambrun, le généreux fondateur du Musée, s'était proposé naguère de répartir une subvention de 100.000 francs entre les mutualités féminines et ouvrières les plus pauvres de France ?

La mort du comte qui survint quelques mois avant la fête de dotation, en 1899, réduisit à néant ce beau projet ; mais, du moins, le Musée social n'a-t-il pas failli aux traditions qui datent de son origine en continuant à donner sa collaboration gracieuse à toutes les œuvres de prévoyance et de solidarité qui ont bien voulu la lui demander. Il ne saurait être question, dans le cadre de cet article, de présenter une étude, même abrégée, de la Mutualité féminine qui compte, tant à Paris qu'en province, des milliers de sociétés.

Il sera sans doute plus utile, si j'en crois les communications que je reçois, à chaque instant, de mes correspondants, plus utile, dis-je, de signaler quelques uns des principaux groupements susceptibles d'accueillir les femmes isolées qui se transportent des petites villes de province dans les grands centres, et qui s'y trouvent désorientées, perdues, sans ressources matérielles solides, ni aide morale sérieuse.

Pour ces foyers solitaires, rien ne vaudra l'adhésion à une société de secours mutuels qui reconstruit toujours de quelque façon la famille chérie qu'il a fallu abandonner.

Quoi de plus triste, de plus désespérant, par exemple, que l'arrivée d'une femme seule, sans parents, sans relations, à Paris. C'est alors que le lendemain peut apparaître sans certitude, sans joie, sans espérance. Il faut un bien grand courage pour surmonter les premières tristesses de cette solitude. Et je ne parle point de toutes les tentations mauvaises qui peuvent assaillir les pauvres femmes à qui la vie a commencé de faire sentir sa dure étreinte.

La plus ancienne de ces Sociétés nées de ces préoccupations angoissantes, à Paris du moins, est si je ne me trompe l'Association des Dames et des Demoiselles du Commerce et de l'Industrie, fondée en 1863 et

qui possède un service de protection sociale des plus complets. Cette société a pour but de donner les soins du médecin et les médicaments aux sociétaires participantes malades ; de leur payer une indemnité pécuniaire pendant la durée de leur maladie ; de constituer à leur profit une Caisse de pensions viagères de retraites ; enfin, de pourvoir à leurs funérailles.

Ces avantages sont assurés même aux sociétaires qui s'absentent de Paris lorsque, dans la ville où elles fixent leur résidence, existe une société de secours mutuels consentant à faire pour le compte de l'Association et au profit de la sociétaire malade, le service médical et pharmaceutique. C'est ce que l'on appelle la mise ou la prise en subsistance, et ce service est assez facilement réalisé en province, plus facilement peut-être qu'à Paris, je l'avoue sans quelque regret.

Des récompenses sont décernées chaque année, s'il y a lieu, aux membres les plus méritants par leur dévouement hors ligne aux intérêts de la Société.

J'ajoute que ce ne sont pas seulement les femmes isolées qui peuvent faire partie de l'Association, mais aussi les femmes mariées, les mères de famille. Il a d'ailleurs été fondé dans cette société une « section d'enfants » et une « section d'adultes » (de 5 à 12 ans, puis de 13 à 20 ans) ; les jeunes sociétaires reçoivent les soins médicaux et pharmaceutiques et apprennent ainsi en famille, les vertus de la prévoyance.

Divers avantages sont encore accordés aux sociétaires de l'Association, notamment en cas de maladie, les soins dans une maison de santé ; en cas d'accouchement, une allocation de 48 francs et une prime d'allaitement de 10 francs ; des conditions spéciales leur sont concédées afin de leur faciliter un séjour de vacances à bon marché à la campagne ou à la mer.

Enfin, dans un autre ordre d'idées, un service de placement gratuit est à leur disposition et un cours de sténographie, gratuit également, a lieu au siège social à leur profit.

L'Association des Dames et Demoiselles du Commerce et de l'Industrie fonctionne brillamment sous la présidence éclairée de M. Blais-Mousseron, et Mme Paul Deschanel a bien voulu en accepter la présidence d'honneur.

Léopold MABILLEAU,
Président de la Fédération Nationale de la Mutualité.

Jules Renard mutualiste

L'incisif auteur de *Poil de carotte*, dont on a inauguré le monument à Chitry-les-Mines, n'était jamais bien gai, d'abord parce que c'était un humoriste, ensuite parce que sa nature malade ne le disposait à aucune joie.

Pourtant, il ne dédaignait pas, parfois de lancer une boutade ou d'imaginer une farce.

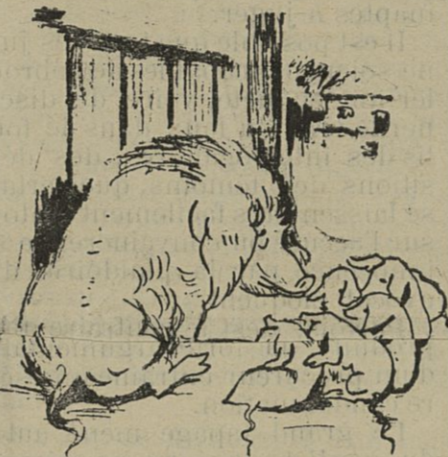
Un jour, dans la petite commune nivernaise où il vivait autant qu'à Paris, les membres d'une société mutualiste, réunis au grand café de l'endroit, prient « monsieur Jules », le « journaliste » dont ils étaient fiers, de leur faire une conférence sur un sujet philanthropique. Ils caressaient l'espoir que celui-ci les intéresserait... et réglerait les consommations.

Renard, qui n'ignorait point cette pensée spéculative, se tira tout bien que mal de sa conférence et, en terminant, il ajouta alors, sans sourcilier :

— Et maintenant, mes chers amis, faisons un peu de mutualité pratique... donnons chacun dix sous à ce pauvre cabaretier qui s'est privé de sa bière dour nous rafraîchir.

L'auditoire se prit à rire... un peu jaune.

LA CHANSON



ALTRUISME

ou Les Souvenirs du Peuple (Béranger).

On parlera de sa Gloire,
Sous le chaume bien longtemps ;
L'humble toit, pendant un an,
Ne connaîtra plus d'autre histoire.
Les petits cochons de lait,
A leur Mère-Grand très vieille,
Diront : « Pais-nous son portrait ;
Cela distraira nos veilles,
Et jusqu'au matin qui luit,
Au lieu de récits de guerre,
Oui, de guerre,
Parlez-nous de lui, Grand-Mère,
Parlez-nous de lui. »

Mes enfants, sur la grand'route,
Suivi d'autos, il passa,
Voilà quelques jours de ça ;
Aucun de nous n'était né j'aioute.
Sous le chêne du coteau
Je cherchai la truffe exquise,
Je le vis quitter d'un saut,
Sa belle auto rouge et grise
Et monter d'un air très doux
L'étroit sentier plein de pierres.
Plein de pierres.

« Il vint près de vous, Grand-Mère,
Il vint près de vous ? »

Il vint près de moi, tout proche,
Et, l'air curieux, regardait
Mon museau qui déterrait
Le sol partout, à droite, à gauche.
Il portait très long manteau,
Petite casquette ronde ;
La poussière de l'auto
Argentait sa barbe blonde ;
Sa main sur mon dos passa,
Et me frola la crinière,
La crinière.

« Il vous caressa, Grand-Mère,
Il vous caressa ? »

Mais alors, les Journalistes,
Les indiscrets Reporters
Qui fumaient comme l'enfer,
Arrivèrent à l'improviste.
L'un d'eux braqua sur mon nez
L'appareil photographique,
Et prit un instantané
Du groupe démocratique.
Un Journal le publia
A 10 millions (!) d'exemplaires ;
D'exemplaires.

« Vous photographia Grand-Mère,
Vous photographia ? »

Hélas ! les plus belles choses
Ne durent qu'un court instant !
Mollard dit au Président :

« Parlons pour l'autre Apothéose ;
Cahors, Monsieur, vous attend ! »
« Ah ! dit-il, ce n'est pas drôle
D'avoir collé, tout le temps,
Un Mollard sur son épaule ! »
Sur ces mots, il me quitta ;
Ma douleur fut bien amère !
Bien amère !

« Il vous primera, Grand-Mère,
Il vous primera. »

(!) N'oublions pas que nous sommes en Gascogne.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

Publicité

En face de la caserne d'une grande ville de l'Est, un photographe affiche sur sa vitrine :

Photographie pour la troupe
Fait des cheveux
aux clients qui le désirent

— Lu à la devanture d'un magasin de la rue des Pyrénées :

On demande pour la fin du mois
une jeune apprentie orphelin
(si possible présentée par ses parents)

INFORMATIONS

Le Congrès radical de Pau

Le Congrès radical s'est ouvert jeudi à Pau sous la présidence de M. Debierre, sénateur du Nord.

M. Ferran, président de la Fédération radicale socialiste des Basses-Pyrénées salue les congressistes.

Puis M. Debierre salue le Congrès, au nom de M. Emile Combes, et propose l'envoi au champion vénéré des gauches d'un message de gratitude.

« Plus que jamais, dit-il, nous avons besoin de celui-là ! »

Le Congrès approuve, mais il exige que le message soit adressé, non à M. Combes, président d'honneur, mais à M. Combes, président du Comité exécutif.

Il tient à préciser l'effectif réel du parti radical au Parlement. Cent soixante-six sénateurs sont inscrits à la gauche démocratique et soixante et onze seulement sont inscrits au parti. Deux cent cinquante-sept députés sont inscrits à la gauche radicale, au groupe radical-socialiste, et cent trente-six seulement sont des adhérents véritables.

Cela ne peut durer, le parti radical doit se rendre autonome et vigoureux, il doit reprendre la lutte avec un effectif épuré.

Il doit réveiller le pays que l'on endort avec la vieille chanson de la réconciliation, de la concorde nationale.

Il faut pour cela des chefs désintéressés.
« Des républicains, fatigués, consentent à subir la politique de traïction avec la droite, dit M. Debierre.

« Les Républicains radicaux répondent que la lutte contre la droite est éternelle, et que s'ils ne connaissent pas d'ennemis à gauche, ils en connaîtront toujours à droite.

« D'anciens amis repentis, continue M. Debierre, auront beau nous dire que nous sommes vieux jeu. Pour nous la formule de Gambetta restera toujours jeune : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. »

L'orateur passe à la loi militaire que le pays a acceptée par patriotisme et qu'il considère comme provisoire. Du moins, il faut que l'effort soit utile.

« Or, les dernières manœuvres ont montré, poursuit l'orateur, l'incapacité des grands chefs cléricaux, des capucins bottés. »

Le sénateur du Nord repare du bloc nécessaire, du bloc des radicaux et des unifiés.

M. Debierre place alors tout son espoir dans la clairvoyance des troupes qui s'uniront, sans attendre l'ordre des chefs, quand le péril réactionnaire apparaîtra nettement.

Les Commissions

Après son discours, M. Debierre annonce qu'aucune contestation n'ayant été élevée, au cours des vérifications, il propose au congrès de valider en bloc tous les pouvoirs.

L'assemblée applaudit et vote la validation.

M. Levy Ulmann vient déposer, sur le bureau, son rapport sur l'action et les travaux du comité exécutif et de son bureau pendant l'exercice 1912-1913.

On désigne, ensuite, les membres de l'importante commission de la déclaration du parti.

Séance plénière

— A la séance plénière de l'après-midi, M. Malvy prononce un éloquent discours où il dit le malaise du parti radical : il élève de vives critiques contre la politique du Gouvernement.

M. Malvy préconise l'union du parti et indique que le programme fiscal ne se réalisera qu'avec l'impôt sur le revenu.

Une longue ovation est faite au distingué député du Lot, auquel succède à la tribune le grand leader radical M. Pelletan.

La rentrée des Chambres

Dans la séance de jeudi, le Conseil des ministres a décidé que la rentrée des Chambres aurait lieu le 4 novembre.

Le Budget de 1914

Le projet de budget pour 1914 sera déposé sur le bureau de la Chambre dans les premiers jours qui suivront la reprise des travaux parlementaires. La Chambre ayant renoncé au système de la représentation proportionnelle pour l'élection de la commission du budget, celle-ci sera élue dans les premiers jours.

Cinq généraux frappés

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis jeudi matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Poincaré.

Le conseil a tout d'abord pris contre divers officiers généraux ou supérieurs les sanctions qui avaient été annoncées après les grandes manœuvres.

A la suite de la lettre qu'il a adressée au ministre de la guerre, le général Faurie, commandant le 16^e corps d'armée, est relevé de son commandement et traduit devant un conseil d'enquête pour faute contre la discipline.

Le général de division Courbebaissé, gouverneur militaire de Lyon, commandant le 14^e corps d'armée, est mis d'office à la retraite.

Le général de division Plagnol, commandant le 17^e corps, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité.

Le général de division Besset, commandant la 31^e division, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité.

Le général de brigade Alba, commandant la 72^e brigade, est mis en disponibilité.

Les colonels Saint-Etienne, commandant le 123^e d'infanterie, et Escudier, commandant le 122^e régiment, sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à la retraite.

Le général Pouradier-Duteil, commandant le 8^e corps, est nommé commandant du 14^e corps.

Le général de division Poline, commandant la 11^e division du 20^e corps, est nommé commandant du 17^e corps d'armée.

Le général de division Taverna, commandant la 25^e division d'infanterie du 13^e corps, est nommé commandant du 8^e corps.

Le général de division Alix, commandant les troupes du Maroc occidental, est nommé commandant du 16^e corps d'armée.

L'accord franco-turc

Djavid pacha part dans une dizaine de jours environ pour Berlin, en vue de négocier avec l'Allemagne une entente analogue, dans ses grandes lignes, à celle conclue avec la France. Il s'occupe aussi des accords que la Porte négocie actuellement avec les puissances.

Djavid pacha sera investi de pleins pouvoirs pour signer l'accord avec la France, accord dûment approuvé par le Conseil des ministres de Turquie.

La Porte et l'ambassade de France sont aussi arrivées à s'entendre au sujet des autres questions pendantes. Djavid pacha arrivera probablement à Paris vers la mi-novembre. Il prendra également des dispositions pour l'émission d'un emprunt turc de 700 millions de francs.

Voici les principales conditions de l'accord franco-turc :

1. D'une voie ferrée reliant Samsoun, Sivas, Karpouf et Arghana.
2. D'une voie ferrée reliant Erzeroum et Van. La voie ferrée française rencontrera à Arghana la voie ferrée allemande Arghana-Diarbelhr.
3. Une voie ferrée reliant Trébizonde et Erzeroum.
4. D'une voie ferrée reliant Erzeroum-Erzinghian et Sivas.
5. D'une voie ferrée partant d'un point sur la ligne Samsoun-Sivas et allant à Kastamouni.

Dans le Ouadaï

Le ministre des colonies vient d'être informé, par câblogramme du 16 courant, de la mort du maréchal des logis d'artillerie coloniale de Grammont, survenue dans le territoire du Tchad. Ce sous-officier se trouvant avec un détachement de 19 tirailleurs sénégalais, en tournée de recensement dans le Ouadaï septentrional et ayant appris la présence dans le voisinage, d'un rezou de 250 pillards venus de Borkou, n'a pas hésité à s'élaner à leur poursuite avec sa petite troupe, et malgré l'immense disproportion numérique entre eux et leurs adversaires, auxquels ils ont réussi cependant à infliger de sérieuses pertes. Nous avons malheureusement en dehors de la mort du maréchal des logis de Grammont, à déplorer celle du sergent indigène Mamadou Coulidaly et de six tirailleurs. Des dispositions sont prises pour la poursuite et le châtement définitif du rezou.

Le Confit Balkanique

L'occupation de la Thrace

Les nouvelles annonçant des rencontres entre les troupes turques et grecques près de Xanti, ainsi que l'attaque de Cavalla par les volontaires turcs, inspirent dans les cercles politiques de Sofia une certaine inquiétude, d'autant plus qu'au cours de ces entretiens, M. Ghénadiéff disait récemment que, seuls, des incidents de cette nature pouvaient troubler la paix balkanique.

On effraie d'autre part, que les troupes bulgares ont reçu l'ordre d'opérer demain, et par masse, l'occupation de la Thrace.

Le passage des Dardanelles

La Porte a adressé aux ambassadeurs et aux ministres étrangers une note leur faisant part du nouveau règlement relatif au passage des Dardanelles. Ce règlement est motivé par les difficultés matérielles du service de pilotage.

Ainsi qu'on l'a déjà indiqué, les navires pénétrant dans les Dardanelles pourront franchir entre huit heures et demie et dix heures et demie du matin. Ceux qui en sortiront, les franchiront entre deux et trois heures de l'après-midi.

Petites Nouvelles

Le nouveau cuirassé « Queen-Elisabeth », qu'on doit lancer à Portsmouth, sera le premier cuirassé anglais qui emploiera exclusivement du pétrole. Il sera armé de huit canons de quinze pouces et de seize canons de dix pouces.

Louis Jandot, 40 ans, homme d'équipe à la Compagnie d'Orléans à Limoges, buvait à une source, lorsqu'il se sentit mordu à la langue. Il saisit un aspic qui s'enroulant autour de son bras lui fit une seconde morsure. Jandot est mort deux heures après.

A Nantes, un jeune homme de 17 ans, Paul Florisson a assassiné une femme de 47 ans pour cambrioler la maison où elle était domestique.

La mine de Cardiff est toujours en feu. Il resterait 368 cadavres dans la mine.

Un élève architecte, Louis Auclair, 21 ans, qui fabriquait et vendait de faux dessins signés Forain a été arrêté à Paris.

M^{me} Michaud, 63 ans, près de Poitiers, a enduit ses vêtements de pétrole et y a mis le feu. Elle a succombé dans d'atroces douleurs.

A l'examen qui vient d'avoir lieu à Auxerre pour le certificat

d'études primaires secondaires supérieures, il y avait dix-sept examinateurs pour un seul candidat, lequel fut d'ailleurs refusé.

Le Conseil municipal de la petite commune de Mérouville (Seine-et-Oise) a élu adjoint un débitant : M^{me} Garot. Après cette manifestation féministe toute platonique, c'est le nom d'un conseiller qui est sorti de l'urne au second tour de scrutin.

Le plus grand Zeppelin a fait explosion à Johannisthal : il y a eu 25 morts.

Dans la même journée de vendredi 3 aviateurs allemands sont tombés et se sont tués.

CAUSERIE

Invraisemblable histoire

C'est un fait-divers, un fait-divers triste et révoltant, mais tellement menu dans le raccourci de ses dix lignes qu'il échappe aux lecteurs des journaux en quête d'une information sensationnelle ; il vaudrait cependant qu'on s'y arrêtât longuement, douloureusement, comme devant une histoire retentissante qui passionnerait l'opinion publique.

Un pauvre cultivateur de la Haute-Savoie, Jean Chavanne, chargé de famille, était alité, malade depuis longtemps, condamné par la science. Que faire ? que lui donner pour le soulager ? Sa femme, anxieuse, interrogea le médecin qui lui répondit : « Il faut le soutenir. Achetez-lui donc un flacon de rhum. Genève est tout près. Allez-y faire votre emplette ».

Quel sacrifice ne ferait-elle pas, pour le mari qu'elle aime et qui souffre ? Elle prend le train ; elle franchit la frontière, elle se rend à Genève, elle achète sa fiole, remonte dans son compartiment, place son acquisition à côté d'elle et rentre à son village.

Mais hélas ! la pauvre femme a commis un crime ; elle n'a pas déclaré à la douane le flacon qu'elle rapporte de l'étranger ; elle le cachait si peu cependant qu'elle l'avait mis à côté d'elle. Le fisc se fâche et la poursuit. Pour le principe, sans doute, pensera-t-on. On n'imagine point que la Régie veuille accabler cette innocente à l'initiative touchante, et la frapper avec des rigueurs qu'on épargne aux grands fraudeurs millionnaires et professionnels de la Bourgogne et du Bordelais.

Détrompez-vous ! La Régie est implacable ; elle obtient du tribunal de Saint-Julien-en-Genevois une amende de 625 fr. Vous avez bien lu ; ce n'est pas une erreur ! La « fraudeuse » est condamnée à une amende de 625 fr. pour n'avoir pas déclaré la bouteille de rhum que, sur prescription du médecin, elle rapportait de Suisse à son mari malade.

Pour la forme, insisteront les sceptiques. On a dû lui faire grâce, à cette femme. N'y a-t-il pas une loi de sursis qui s'adapte parfaitement à son cas ?

Ni grâce, ni délai. 625 fr. payez ! Où prendre cette somme ? La « condamnée » possède à peine les quelques liards nécessaires à l'ensevelissement de son mari, qui est mort sur ces entrefaites, en la laissant, elle et ses cinq enfants, dans le plus cruel dénûment. Ne pouvant payer de ses deniers, elle paiera de sa personne. On l'enlève à son taudis, on l'arrache à ses petits qui manquent de pain, et on la met en prison. Elle y est encore. Cette malheureuse créature subit, à la prison de Bonneville, la contrainte par corps. Et si aucune mesure de clémence ne réussit à la délivrer, elle purgera sa peine... jusqu'à ce qu'elle soit en mesure de s'acquitter de son amende de 625 fr. pour une fiole de rhum.

C'est peut-être légal : c'est monstrueux ! M. L.

CHRONIQUE LOCALE

LES JURYS D'ASSISES

Dernièrement, le jury siègeait à la cour d'assises de Paris, rendit un verdict d'acquiescement en faveur d'un accusé coupable de meurtre.

Cet accusé n'était pas au plus haut degré sympathique au public ; moins que recommandable, il était indigne de pitié déclarait le Procureur.

Son défenseur sut démolir une à une les charges de l'accusation et rendre blanc son client au point que le jury convaincu rendit à la liberté un détenu qui paraissait destiné à la guillotine.

Etalors, de tous côtés, dans le public, dans de nombreux journaux, les protestations se sont élevées ; c'est un verdict honteux, ridicule, ignoble, a-t-on dit : une réforme sérieuse s'impose ; il faut apporter des modifications dans la constitution des jurys qui sont composés trop souvent de membres inaptes à juger.

Il est possible que tous les jurés ne soient pas capables de débrouiller une enquête, voire de discerner le vrai du faux dans le fouillis des interrogatoires, des dépositions des témoins, que certains se laissent très facilement apitoyer sur l'accusé ou convaincre de son innocence par la plaidoirie d'un avocat éloquent.

Parfois, c'est le contraire qui se produit ; la forte argumentation d'un procureur entraîne une sévère condamnation.

Le grand tapage mené autour du verdict du jury parisien ne prouvera pas que l'institution du jury ne soit nécessaire et utile ; et à tout prendre, l'acquiescement d'un accusé aussi peu intéressant soit-il est préférable à une condamnation trop sévère.

L'affaire de ce malheureux Durand qui par erreur fut condamné à mort en est bien la preuve.

Mais cela n'arriverait jamais, pas plus l'acquiescement scandaleux que la condamnation inique, si le jury avait la latitude de fixer lui-même la peine.

Certains proposent la suppression de ce tribunal populaire ; d'autres voudraient qu'une catégorie de citoyens, des hommes d'affaires notamment, fassent partie en grande majorité des jurys. Avec des hommes habitués aux choses judiciaires, on n'aurait pas à déplorer des verdicts ridicules, affirme-t-on.

Qu'en sait-on ? Sans moyen d'information, il est bien difficile aux jurés de se faire eux-mêmes, au cours des débats, une opinion très nette sur une affaire un peu embrouillée et que témoins à décharge et défenseurs embrouillent à plaisir.

Au contraire, le jury devrait être ouvert à tous les citoyens ; et la loi récente qui a élargi le recrutement des jurés ne peut que donner de bons résultats.

Mais qu'on accorde aux jurés le droit de déterminer la peine à infliger à des accusés, et l'on verra bientôt.

Infanticides, drames passionnels, dont pauvres filles et belles madames, putois et gros bourgeois sont à leur tour, les tristes héros, abus de confiance, trous à la lune, faillites frauduleuses, commis par des princes de la finance, tous ces crimes ne resteraient pas impunis si le jury avait le droit d'appliquer la peine.

Il n'y aurait pas de condamnations iniques, il n'y aurait pas

d'acquiescements scandaleux : aux criminels avérés, le jury serait impitoyable, mais il réserverait son indulgence aux faibles qui auraient failli dans une minute d'égarement.

Et c'est bien là le rôle de cette justice populaire que, nous ne savons dans quel but, certains voudraient supprimer.

LOUIS BONNET.

AU CONGRÈS RADICAL

Dans la séance de vendredi du Congrès radical de Pau, M. Malvy a présenté le rapport sur la politique générale.

Dans ce rapport, M. Malvy dénonce la renaissance du parti clérical, la résurrection offensive de l'Eglise contre la République.

Il s'élève contre la politique d'apaisement et il propose les deux ordres du jour suivants :

La réforme fiscale

Le congrès, fidèle à sa politique traditionnelle de laïcité et de justice fiscale, résolu à maintenir et à développer les lois de laïcité qui font la force de la République ;

Considérant que l'accroissement des dépenses budgétaires, et notamment des charges militaires, rend plus que jamais nécessaire le recours aux grands impôts modernes, auxquels l'Allemagne vient au surplus de faire appel pour pourvoir à ses dépenses analogues ;

Considérant que depuis quatre ans l'impôt sur le revenu a été adopté par la Chambre,

Donne mission aux élus du parti de faire aboutir devant les Chambres le projet d'impôt progressif sur le revenu, sans recours aux signes extérieurs ;

Fait appel, pour le programme d'action laïque et de réformes fiscales, à toutes les forces démocratiques et républicaines du pays et du Parlement.

Les membres radicaux du cabinet

Le Congrès, Considérant qu'une circulaire du ministre de l'Instruction publique, président du conseil, concernant les manuels scolaires, a livré le contrôle de l'école nationale au clergé romain ;

Considérant qu'une circulaire du ministre de la marine a rétabli une cérémonie cultuelle dans un service de l'Etat, première atteinte à la loi de séparation ;

Considérant que, malgré les termes formels de l'ordre du jour du congrès de Rouen, qui a condamné la politique d'apaisement, des membres du parti n'ont pas craint d'apporter leur concours à un gouvernement qui ne se maintient au pouvoir qu'avec l'appui de la réaction.

Renouvelle ses décisions antérieures et invite les membres radicaux et radicaux socialistes du cabinet actuel à choisir entre leur collaboration ministérielle et leur affiliation au parti.

Les isoloirs

Le Ministre de l'Intérieur vient d'adresser aux Préfets la circulaire suivante :

Paris, le 14 octobre 1913.

Par circulaire du 9 septembre, je vous ai adressé des instructions en vue de l'application de la loi du 29 juillet 1913 ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote ainsi que la sincérité des opérations électorales.

En ce qui concerne l'article 4 de cette loi, je crois devoir préciser le caractère rigoureusement obligatoire de l'utilisation par tous les

électeurs, des isoloirs prévus par ledit article.

Cette obligation doit être entendue de la façon la plus absolue, et les présidents des bureaux devront refuser de recevoir le vote de l'électeur qui ne serait pas préalablement passé par l'isoloir.

D'autre part, mon attention ayant été appelée sur les dangers, au point de vue de la transmission des maladies contagieuses, que peut présenter la mise à la disposition des électeurs de crayons qui sont habituellement portés à la bouche, je recommande de remplacer, dans les isoloirs, le crayon par des porte-plumes, des plumes et encriers.

L'encrier devra être fixé dans la tablette ou la table et le porte-plume attaché comme dans les bureaux de poste. Enfin, il convient de mettre à la disposition des électeurs de la poudre pour sécher leur bulletin de vote.

Le ministre de l'Intérieur, L.-L. KLOTZ.

Lettre de Félicitations

Nous avons relaté dans le *Journal du Lot*, l'acte de dévouement accompli à Souillac, par le jeune Coléda élève de l'Ecole Normale de Cahors, qui pendant le mois d'août sauva un de ses camarades, le jeune Tournié, en danger de se noyer dans la Dordogne.

M. le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser au jeune Coléda une lettre de félicitations en même temps qu'il lui a fait remettre à titre de récompense, un magnifique ouvrage d'histoire.

Nos félicitations au courageux jeune homme auquel la lettre et l'ouvrage seront remis demain dimanche 19 octobre, en présence de ses camarades, par M. le directeur de l'Ecole Normale, le sympathique M. Philippon.

A la retraite

Parmi les officiers généraux mis en disponibilité, se trouvent M. le général Plagnol, commandant le 17^e corps et notre compatriote M. le général Courbebaisse, gouverneur militaire de Lyon.

M. le général Courbebaisse est né à Cahors, le 27 novembre 1847.

L'effectif du 7^e

L'effectif de la garnison du 7^e d'infanterie était au 30 septembre 1913 de 1.396 hommes ; par suite de la rentrée des jeunes soldats, il est, à ce jour, de 1980 hommes dont 65 du service auxiliaire.

Au départ de la classe 1910, en novembre, cet effectif sera fortement diminué jusqu'à la rentrée de la classe 1913.

Caisse des Ecoles de la commune de Cahors

AVIS

L'Assemblée générale de la Caisse des écoles de la commune de Cahors aura lieu, jeudi 23 octobre, à 10 heures 1/2, à l'hôtel de ville.

MM. les Membres fondateurs et souscripteurs de cette œuvre sont priés de vouloir bien assister à cette réunion.

Cahors, le 17 octobre 1913.

Pour le Président :

Le Trésorier, PARAZINES.

Croix-Rouge Française

Le Comité de la Croix-Rouge Française (Société de Secours aux Blessés militaires) est heureux de faire connaître que cette année encore il est autorisé à ouvrir un cours pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'emploi d'infirmière de la Croix-Rouge.

C'est irrévocablement lundi 20 octobre qu'aura lieu au Théâtre Municipal de notre ville, la représentation extraordinaire de *Cyrano de Bergerac*, le chef-d'œuvre d'Edmond Rostand, interprété par les Artistes du Théâtre de la Porte St-Martin de Paris.

Cyrano de Bergerac est un succès légendaire. Tout le monde voudra revoir le héros de la pièce héroï-comique de Rostand, destinée certainement

Les dames et demoiselles qui désirent recevoir cet enseignement sont priées de vouloir bien se faire inscrire chez Mme Ausset de Lagérie, Présidente du Comité des Dames, Cours de la Chartreuse, avant le 15 Novembre.

Les jours et heures et le lieu des séances seront indiqués ultérieurement.

Avis aux planteurs de tabac

Aux termes d'un arrêté préfectoral, les planteurs de tabac du département du Lot, titulaires de permis, fermiers, métayers ou colons, agrées par l'Administration, sont convoqués pour demain dimanche 19 octobre, à l'effet d'élire deux candidats aux fonctions d'experts suppléants, par commission.

Il sera procédé à l'élection susvisée à la mairie de chaque commune. Le scrutin sera ouvert de 10 heures à 16 heures.

Vétérans des armées de terre et de mer

Messieurs les présidents des sections faisant partie de la Fédération du Lot, qui n'auraient pas de Délégués spéciaux, sont priés de vouloir bien envoyer le pouvoir qu'ils ont reçu et y a une quinzaine de jours, après l'avoir signé et apposé le cachet de la section, à M. E. Delpech, secrétaire de la Fédération, 14 rue du Portail-des-Augustin à Cahors, qui a été désigné pour représenter la Fédération au Congrès.

Un scandale

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, la gendarmerie a fait une enquête sur l'affaire de meurtres qui se serait produite à Labéraudie.

Les conclusions de cette enquête ont déterminé le Parquet à se rendre sur place pour procéder à l'audition de nombreux témoins, et notamment des 3 fillettes.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 20 au 25 octobre 1913.

Répandage et cylindrage sur les voies ci-après désignées :

Chemin de grande communication N° 8c, de 10 k. 3 à 11 k., à la Taillade.

Chemin de grande communication N° 8c, de 16 k. 6 à 17 k., à Jouandelle.

Chemin de grande communication N° 8c, de 17 k. 5 à 17 k. 830, à la Rouquette.

Chemin de grande communication N° 18, de 44 k. 9 à 45 k. 2, sous Montcabrier.

Chemin de grande communication N° 28, de 43 k. 9 à 44 k. 5 à Lascabanes (commune de Cassagnes).

Chemin de grande communication N° 18, de 39 k. 150 à 39 k. 800, au moulin de la Courtine.

Cahors, le 16 octobre 1913.

L'Agent-voyer d'arrondissement LAGARDE

Théâtre de Cahors

Cyrano de Bergerac A CAHORS

C'est irrévocablement lundi 20 octobre qu'aura lieu au Théâtre Municipal de notre ville, la représentation extraordinaire de *Cyrano de Bergerac*, le chef-d'œuvre d'Edmond Rostand, interprété par les Artistes du Théâtre de la Porte St-Martin de Paris.

Cyrano de Bergerac est un succès légendaire. Tout le monde voudra revoir le héros de la pièce héroï-comique de Rostand, destinée certainement

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXII

Blanche et Gontran

Comment haïr en effet cette adorable et touchante enfant ?... était-ce sa faute si sa naissance était le résultat d'un malheur ou d'un crime ? Blanche commença le récit rapide de quelques-uns des faits que nous connaissons, elle dit son profond et candide amour pour Raul et la haïneuse et inflexible opposition de Diane à cet amour.

Elle termina en s'écriant : — Non, je ne puis croire que la raison de notre pauvre père soit à tout jamais perdue, comme tu le prétendais toi-même il n'y a pas une heure... mais si ce malheur irréparable nous frappait tous, c'est toi, mon frère, qui deviendrais le chef de notre

famille... tu aurais pitié alors de ta pauvre petite Blanche, et tu ne l'unirais point à Diane pour la désespérer... tu me le promets, n'est-ce pas, Gontran ?

Le vicomte, pendant le récit de Blanche, avait eu le temps de se mettre en garde contre lui-même et contre les surprises de cette involontaire émotion qu'il ressentait.

Il comprenait à quel point il serait imprudent de s'engager par une promesse irréfléchie que peut-être plus tard il ne pourrait et ne voudrait pas tenir.

— Ma chère enfant, répondit-il, tu as raison de croire que je l'aime et je suis sincèrement affligé de ton chagrin... Mais que puis-je te dire et quel espoir m'est-il permis de te donner ?... si véritablement je devenais le chef de notre famille, j'aurais en cette qualité des devoirs à remplir, et je ne sais pas encore ce que ces devoirs exigeraient de moi et s'ils seraient compatibles avec l'accomplissement de tes desirs.

Blanche quitta la main de son frère qu'elle avait gardée dans ses mains jusqu'à ce moment, et elle se recula, silencieuse et attristée.

— Qu'as-tu donc ? lui demanda Gontran.

— Ah ! je vois bien que tu m'abandonnes aussi, toi, mon frère...

— Tu te trompes, seulement les choses dont tu viens de me parler

sont trop sérieuses pour qu'il me soit possible de m'engager légèrement vis-à-vis de toi...

— Soit, répondit la jeune fille avec un de ces éclairs de fermeté que plus d'une fois déjà nous avons eu l'occasion de signaler, soit !... je ne compterais que sur moi-même... et, si faible que je sois, peut-être serai-je assez forte...

Et, après avoir dit ces mots, elle quitta le salon, de l'air d'une jeune reine offensée.

— Étrange enfant !... se dit Gontran resté seul, quelle dignité soudaine dans son attitude !... quelle étincelante résolution dans ses yeux bleus si doux ! Eh bien, j'aime mieux la voir ainsi que suppliante et confiante comme tout à l'heure... Certes je lui pardonne d'être l'innocente complice du préjudice immense qu'on prétend me causer, de l'inique spoliation dont on veut que sois victime !... certes je ne lui ferais pas de mal, si cela m'est possible !... mais qui me prouve qu'en un jour prochain je ne me verrai point contraint de la sacrifier à ma défense légitime ?... qui me prouve que la malheureuse enfant ne sera point écrasée sous les décombres de l'édifice qu'une audace et coupable folie n'a pas craint de bâtir à son profit et à mon détriment ?... Si cela doit être ainsi, du moins elle ne pourra m'accuser de l'avoir leurrée

par de faux semblants de tendresse fraternelle, et par de captieuses promesses, pour la trahir ensuite !...

Après avoir formulé ces réflexions, Gontran se mit l'esprit à la torture en s'efforçant de deviner quels étaient les mystérieux mobiles qui faisaient de Diane l'adversaire acharné de l'union de Blanche et de Raul, union si parfaitement convenable et qui devait réaliser, semblait-il, tous ses rêves, et satisfaire tous ses espoirs maternels...

Nous savons déjà qu'il ne pouvait trouver la solution de ce problème.

— La morale de tout ceci, se dit-il ensuite, la voici : *Chacun pour soi !* Et il termina le dicton si connu, par cette variante inédite : *Et le diable pour tous.*

XXXIII

Le frère et la sœur

Gontran, debout auprès de l'une des croisées du salon prenant jour sur la cour d'honneur, vit Georges Herbert monter dans son phaéton, saisir les guides et s'éloigner au grand trot de ses chevaux.

— Allons, se dit-il alors, je crois que voici le moment d'entrer en campagne et de commencer les hostilités...

Tout aussitôt il se dirigea vers l'appartement de son père et il entra dans la bibliothèque.

Le général, à demi étendu dans son

à demeurer comme modèle parmi les grands chefs-d'œuvre français.

Les impresarii de cette tournée sont MM. Hertz et Coquelin qui ont le monopole des plus belles représentations en province et à l'étranger.

Nous espérons que devant le succès que promet de remporter une aussi belle œuvre, MM. Hertz et Coquelin viendront de nouveau dans notre ville.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 19 : Matinée, « La Juive ». — Soirée, « Manon ».
Mardi 21 : « Les Huguenots ».
Mercredi 22 : « Faust ».
Jeudi 23 : « Hérodiade ».
Vendredi 24 : « Werther ».
Dimanche 26 : Matinée, « Faust ». — Soirée, « Aida ».

Théâtres de Bordeaux

APOLLO-THEATRE

« Les Chasses Africaines ». — Tous les soirs à 8 h. 3/4, et les dimanches et jeudis en matinée, jusqu'au 26 courant, « Les Chasses Africaines », de Paul Rainey, film le plus stupéfiant édité à ce jour, et commenté par M. Gallet, conférencier parisien.
« La Revue de l'Apollon ». — C'est le jeudi 30 courant qu'aura lieu la 1^{re} représentation de « La Revue de l'Apollon » de M. Louis Lemarchand, musique de M. Bastin, mise en scène de M. Gérald. Il y aura 7 décors locaux, 4 sortant de chez MM. Artus et Lauriol, 3 de chez M. Aguire, les réputés peintres décorateurs bordelais. Paris fournira 3 décors d'apothéose sortant de chez Fleury et St-Aubin. Amable et Cocciari, peintres décorateurs de l'Opéra.

THÉÂTRE DES BOUFFES

Parmi les artistes engagés pour la saison d'hiver 1913-1914, signalons M. Crosnier jeune premier comique qui triomphe en ce moment au casino de Biarritz et qui a laissé à Bordeaux, lors de son passage au Théâtre Français, d'heureux souvenirs. M. Crosnier jouera un des principaux rôles de la pièce d'ouverture « Le Billet de Logement » dont la 1^{re} aura lieu le samedi 25 courant.

ALHAMBRA THÉÂTRE

« Cyrano de Bergerac ». — Vendredi, samedi, dimanche en matinée et soirée, 4 dernières représentations de gala données avec le concours des artistes du Théâtre de la Porte Saint-Martin, dans le chef-d'œuvre d'Edmond Rostand « Cyrano de Bergerac » interprété par les protagonistes Maxime Léry (Cyrano) et M^{me} Guyta Réal (Roxane).

ALHAMBRA CINÉMA

Le cinéma de l'Alhambra restera fermé pendant toute la durée de la foire.
Réouverture le 1^{er} Novembre.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 19 OCTOBRE 1913
Honey-moon (Allegro) Rosey
La Petite Mariée (Ouv.) Lecoq
Fleur d'Automne (Valse) Sainderia
Le Désert (Fragments) F. David
Les Marionnettes (Polka) O. Métra
Allées Fénélon, de 15 h. à 16 h.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 11 au 19 octobre 1913
NAISSANCES
Frayssinet Yvonne-Marie, rue Nationale, 13.
Volmier Solange-Zoé-Maria, rue du Portail-Alban, 21.
PUBLICATIONS DE MARIAGES
Bouffé Auguste-Léon, cultivateur à Boissières, et Radix Anna-Rosalie, s. p., à Bouydou.
Lambert Xavier-Pierre-Théophile, représentant de commerce, et Théron Françoise-Yvonne, robeuse.
Mouly Ernest, cultivateur à St-Henri, et Bousquet Marguerite-Justine-Gabrielle-Ida, s. p., à Crayssac.
Lacroux Louis-Léon, soldat au 7^e, et Ségala Marie-Sara, s. p., à Marçillac.

DÉCÈS
Vinel Eulalie, 17 ans, Hôpital-Hospice.
Faurie Anne, épouse Cambrouse, 62 ans, s. p., rue Neuve-des-Bardernes.
Rougié Françoise, veuve Blanc, 83 ans, rue Lastié, 8.
Baras Jean-Baptiste-Marie, 38 jours, Boulevard Gambetta, 50.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 20 au 25 Octobre

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 20 octobre : Douelle, Villesèque.
Mardi 21 : Cabrerets.
Mercredi 22 : Catus.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 20 octobre : Gorses, Saint-Chels.
Mercredi 22 : Fons, St-Céré.
Jeudi 23 : Issepts, Lacapelle-Marival.
Vendredi 24 : Terrou.
Samedi 25 : Gardailiac.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 20 octobre : Masclat, St-Denis-les-Martel, Salviac, Souillac.
Samedi 25 : Gignac, St-Germain.

Arrondissement de Cahors

Catus

Nous recevons la communication suivante :

Par suite du changement d'horaire apporté dans l'arrivée à Cahors, du courrier de Paris, les correspondances contenues dans ledit courrier pour Catus et ses cinq communes, arrivent à ce bureau, le matin, à 7 h. au lieu de 10 h. 30 comme précédemment.

A cette époque, il fut établi une pétition par commune, demandant à M. le Directeur des Postes du département, de bien vouloir faire modifier en conséquence l'heure du départ des facteurs dudit bureau pour leur distribution, et cela, non seulement dans le but de faire tenir quelques heures plus tôt les correspondances aux destinataires, mais aussi pour avancer d'une façon considérable l'expédition des lettres pour Paris, en deçà ou au delà.

Ainsi, actuellement, une lettre pour Paris, mise dans une boîte communale avant la levée du facteur, reste 24 heures au bureau de Catus, parce que les facteurs rentrent de leurs tournées après le départ du courrier de Paris, de sorte que cette lettre mettra deux jours et demi pour aller à Paris, alors qu'elle pourrait être distribuée dans cette ville moins de 24 heures après le dépôt à la boîte ou remise aux facteurs, si le départ, le matin, de ces derniers était avancé de 3 heures environ comme cela se pourrait sans inconvénient.

A l'appui de ces pétitions justifiées, les municipalités des dites communes prirent une délibération dans le même but et les adressèrent à M. le Préfet du Lot, pour être transmises à M. le Directeur des Postes.

Or, jusqu'à ce jour, pétitions et délibérations sont demeurées sans effet ce qui surprend un peu tout le monde.

Les distributions continuent à être effectuées, dans certains endroits, à des heures tardives et les correspondances pour Paris, urgentes ou non prennent dans le bureau de Catus un repos de 24 heures qu'elles n'ont pas gagné : d'où perte de temps et quelquefois préjudice sérieux dans les affaires.

Il n'est pas possible de croire qu'une requête aussi équitable, laisse indifférents ceux qui ont été sollicités pour y remédier.

Génévrières

Fête patronale. — Dimanche et lundi 19 et 20 courant, aura lieu la fête patronale à Cornus, section de la commune de Génévrières.

Luzech

Foire d'octobre. — La foire d'octobre aura lieu samedi prochain 25, le 26 étant un dimanche.

Le comité fera distribuer à cette foire les bons-primés. Les propriétaires détenteurs de bons-primés pourront se faire payer chez M. Gaupal trésorier du comité.

Les propriétaires ayant du maïs à vendre sont invités à le porter à la halle de Luzech le jour de la foire, ils seront assurés de trouver des acquéreurs.

Albas

Accident. — M. Guilhou fils, propriétaire à la Rivière Basse, s'était rendu vendredi à midi au bac d'Albas pour prendre du sable.

Effrayé par le passage rapide d'une personne, le bœuf se mit à reculer, si bien que malgré tous les efforts du conducteur l'attelage fut précipité dans le Lot.

M. Guilhou put heureusement se garer et éviter ainsi un bain forcé. Des voisins accourus sur les lieux de l'accident aidèrent le propriétaire à lier l'animal et à le dégager des brancards entre lesquels il nagait péniblement. Le bœuf regagna assez facilement la berge.

On procéda ensuite au sauvetage du véhicule. Ce n'est qu'après trois heures d'efforts qu'on put hisser les roues qui avaient roulé à 20 mètres du bord.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Foire du 15. — La foire du 15 octobre a été importante. Voici les cours pratiqués.

Bœufs d'attelage, 800 à 1.000 fr. la paire ; veaux et moutons gras, 1 à 1 fr. 10 le kilo ; cochons gras, 55 à 60 fr. le quintal.
Blé, 20 à 21 fr. l'hectolitre ; avoine 9 à 9,50.
Noix, 28 à 30 fr. l'hectolitre ; châtaignes 10 à 10,50 l'hectolitre.
Volailles 0,80 le demi-kilo.
Lièvres, 6 à 7 fr. la pièce.
Les œufs, 1,25 la douzaine.
Prunes d'Ente, 40 à 50 fr. le quintal ; rondes 25 à 30 fr.

A cause de la fête de la Toussaint,

le marché-foire du 1^{er} novembre sera tenu la veille, 31 octobre.

Cajarc

Conférence pédagogique. — Le personnel enseignant laïque du canton de Cajarc se réunira pour la conférence pédagogique à l'école des garçons du chef-lieu, lundi 20 octobre courant, à huit heures et demie du matin sous la présidence de M. Miraton, inspecteur primaire à Figeac.

Saint-Sulpice

Société de tir. — Les membres de la Société de tir : Les Francs-Tireurs de St-Sulpice se sont réunis dimanche à la mairie de St-Sulpice.

Par acclamations ont été élus membres du bureau :
MM. Magné maire président, Directeur-trésorier : M. Puechmaurel instituteur, remplaçant M. Balagayrie, fondateur de la Société, nommé à Bédour.

Il est décidé qu'il sera offert le 26 octobre un vin d'honneur à M. le lieutenant-colonel Joyeux du 7^e d'infanterie, inspecteur de la Société délégué par le général commandant la subdivision.

Le vin d'honneur sera servi à 2 heures et demie, aussitôt après l'inspection de la Société.

Le chiffre de 106 sociétaires démontre l'intérêt croissant que le public de la région porte à la question du tir et à celle de la préparation militaire.

La journée de dimanche prochain 26 octobre sera de plus, l'éclatante affirmation de l'union si complète, qui règne parmi tous les membres de la Société.

Corn

Chemins de fer. — Notre jeune compatriote et ami, Adolphe Bayou vient d'être nommé employé de la compagnie d'Orléans et affecté à la gare de Bordeaux-Bastide.

Jeune homme actif et sérieux, il ne peut qu'inspirer confiance à ses chefs et devenir un employé modèle.

Toutes nos félicitations avec nos meilleurs souhaits de réussite.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Magistrature. — Notre compatriote, M. Louis Calmeille, procureur de la République à Embrun, est nommé, en la même qualité, à Saint-Pons.

Certificat d'études. — Neuf candidats se sont présentés mardi aux examens du certificat d'études primaires (2^e session). Huit ont été reçus définitivement.

Gramat

Incendie. — Dans la nuit de jeudi à vendredi vers 3 heures les habitants de Gramat étaient réveillés par le tambour ; le feu venait de se déclarer dans un immeuble servant de maison et de grange appartenant à M. Delmas briquetier à Gramat.

Malgré la promptitude des secours, tout a été inutile on a du se borner à préserver les bâtiments voisins de la maison et de la grange, il ne reste plus rien.

Les bœufs et les chevaux ont pu être sortis à temps.

M. Delmas et son ouvrier, qui a brûlé tout son mobilier, étaient assurés.

Vaillac

Condoléances. — Voilà à peine un an que Mme Espagnat nous quittait pour aller passer quelque temps chez sa fille Mme Rigal, habitant Tonneins.

Durant son séjour dans cette ville, le mal qui la minait s'accrut de jour en jour et mercredi dernier nous apprimes la fatale nouvelle de sa mort.

La défunte ne laisse parmi la population de notre commune que de bons souvenirs.

Ses obsèques ont eu lieu à Vaillac, son pays natal, au milieu d'une affluente de parents et d'amis.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à M. et Mme Rigal nos sentiments émus de sincères et vives condoléances.

Cazillac

Fête des vendanges. — Le hameau de Murat (Cazillac), organise à l'occasion de la fin des vendanges, une fête, qui comprendra des jeux divers, des loteries, balançoires, et un bal champêtre avec un bon orchestre.

Bibliographie

Francis MARATEUCH : **Les Kadourques** (Paris E. Sansot et C^{ie} ; in-18, 244 p., 3 fr. 50) Ouvrage couronné par l'Académie Française.

On parle beaucoup à nouveau d'Uxellodunum. On a résolu de glorifier par un monument la résistance des derniers défenseurs de la Gaule contre César, et des discussions passionnées sont ouvertes sur l'emplacement exact d'Uxellodunum.

Dans tous les cas, l'héroïque oppidum était dans la Caorsin. Le fidèle caorsinois Francis Marateuch avait écrit un beau poème en prose, *Les Kadourques*, à la gloire des défenseurs d'Uxellodunum ; le volume, tiré à petit

nombre, ne fut adressé qu'à des amis. Ce livre est le meilleur de l'œuvre de Marateuch, trop tôt ravi aux lettres françaises. Il a paru opportun, tant à l'honneur de Francis Marateuch, qu'en hommage à l'égard de nos indomptables ancêtres de rééditer *Les Kadourques*.

Le volume paraît avec une Lettre de Maurice Barrès et une Préface par de Beurepaire-Froment.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 2133^e livraison (18 Octobre 1913).

Le Talisman, par Pierre Maël. — Les dangers du chauffage, par Daniel Bellet. — Comment on a mesuré la terre, par Gabriel Renaudot. — Les truffes de Carpentras, par Pierre de Mériel. — Le secret de la trahison, par G.-G. Toudouze.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie*. — Sommaire du n^o 2108, du 18 Octobre 1913.

Le glisseur Blériot. — La formation des cirrus et le magnétisme terrestre. — Transport et vente des poissons vivants. Utilisation des chauves-souris contre les moustiques. Les nouvelles voitures électriques des chemins de l'Etat. — Pour faire tirer nos chemins de fer. — Académie des sciences ; séance du 13 octobre. — Ce qu'il faut penser des expériences de Pégoud.

Un numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et C^{ie}, éditeurs, 120 boul. Saint-Germain, Paris.

L'Almanach Hachette pour 1914

L'Almanach Hachette entre dans sa 21^e année ; il est aujourd'hui répandu dans le monde entier. Cette merveilleuse petite Encyclopédie de la Vie pratique s'est vendue jusqu'ici à près de sept millions d'exemplaires qui, étalés les uns sur les autres, atteindraient 166.666 mètres, soit plus de 19 fois la hauteur du Gaurisankar, la montagne la plus élevée du globe (8.840 mètres). Alignés bout à bout, ces sept millions d'exemplaires formeraient un ruban de 1.400.000 mètres, à peu près la distance de Paris à Vienne (1.462 kilom.).

Le poids total des volumes est de 3.181.815 kilos soit plus de 45 fois le poids d'une des locomotives géantes du P. L. M. (70.000 kilos.).

Aujourd'hui, la Marine est à l'ordre du jour. « C'est sur la mer, a-t-on dit, que se joueront les destinées des peuples. » Chacun a donc le devoir de connaître, au moins dans ses grandes lignes, l'organisation de la marine. Aussi l'Almanach Hachette, entre autres innovations sensationnelles, publie-t-il cette année, en tête de ses pages, un court traité qui constitue une véritable petite encyclopédie de la Marine.

Pendant de longues années, l'Almanach Hachette 1914 restera ainsi l'Almanach de la Marine, auquel chacun aura recours lorsqu'il aura besoin d'un renseignement sur cette grande question, d'un intérêt vital pour les destinées de la France.

L'Almanach Hachette pour 1914, offre de plus à ses lecteurs 11 concours dotés de 9.550 francs et 75 places à prix réduits dans les théâtres et cinémas de 52 villes.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Chronique agricole

Besoins en potasse des terres cultivées. Danger des fumures incomplètes. — Engrais complets.

Nous avons dit dans notre dernier article, que la potasse était absolument indispensable à la nutrition des plantes ; toutes en contiennent dans leurs cendres et si l'on fait le calcul des quantités d'acide phosphorique et de potasse que représentent les récoltes moyennes de nos principales cultures, on trouve beaucoup plus de potasse que d'acide phosphorique. Le tableau de l'ouvrage de M. Muntz Girard sur les engrais (tome 3, page 35), le montre clairement.

Tous les terrains, avons-nous dit, en contiennent toujours une certaine quantité. Mais c'est à l'état de silicate double de potasse et d'alumine qu'il se trouve dans le sol ; cette potasse, très peu assimilable, doit constituer une réserve. Mais peu à peu elle se mobilise et devient active sous la triple influence des exigences des plantes cultivées, de l'insuffisance des fumures, et de l'action dissolvante qu'exerce sur la potasse neutre et passive du sol les engrais azotés et phosphatés, dont la consommation augmente chaque année.

Le fumier, dira-t-on, apporte bien une proportion notable de potasse soluble. Oui ! s'il était bien fait et appliqué à temps ! Mais il suffit de vivre au village pour voir et pour sentir le peu de soins qu'on apporte encore, le plus souvent à la préparation des fumiers ; délavés par les pluies de l'hiver et par les orages de l'été, ils sont débarrassés de leurs parties solubles les plus actives et, par suite, incapables de suffire à la première alimentation des plantes, surtout qu'on les applique en général quelques jours seulement avant les semailles ou la plantation. Mais il y a plus : la quantité de potasse contenue dans le meilleur fumier est de beaucoup inférieure au besoin des cultures.

La terre végétale peut être considérée comme une mine plus ou moins riche en éléments fertilisants. Or pendant longtemps l'art du cultivateur consistait à extraire de cette mine, sous forme de récoltes, le plus de matériaux possible ; peu à peu la mine s'est épuisée et la réserve a disparu. C'est ce qui explique pourquoi certaines terres ont perdu de leur fertilité et de leur productivité premières, et pourquoi certaines autres, autrefois très riches en potasse, sont aujourd'hui à peu près dépourvues de cet agent de fertilité. Bon nombre de cultivateurs comprennent ces vérités ; seulement, par mesure d'économie, trop d'agriculteurs ont essayé de vivre sur les réserves naturelles du sol. Ces réserves, ils les ont entamées largement, épuisées parfois en employant d'abord des engrais purement azotés. Ces errements ont été suivis pendant une période s'étendant de 1860 à 1880. C'était le temps où les engrais azotés organiques, le guano à 12 et 14 0/0 d'azote, le nitrate de soude étaient seuls appréciés des régions intensives.

On s'est bientôt aperçu que, malgré des doses massives d'engrais azotés, les rendements tendaient à diminuer.

A partir de 1875, les engrais phosphatés entrent en ligne, et la fabrication du superphosphate prend une extension rapide de 1880 à 1890. Le règne de l'acide phosphorique commence ; la moyenne des céréales augmente ; les cultures sarclées et l'établissement de prairies artificielles prennent un très grand développement. La jachère est abandonnée, refoulée de plus en plus dans les centres cultureux très arriérés.

En ce moment, sans discussion aucune, nos cultivateurs acceptent d'associer pour leur fumure, les deux éléments primordiaux : azote et acide phosphorique. Ils oublient que les éléments essentiels pour le développement normal des plantes sont au nombre de quatre : azote, acide phosphorique, potasse, chaux. Employer les deux premiers et négliger les deux autres doit infailliblement conduire à bref délai, à une rupture d'équilibre dans la nutrition parfaite des plantes, et par conséquent, arrêter net l'heureuse influence qu'on peut attendre des dépenses faites pour l'achat d'engrais azotés et phosphatés.

Pour la potasse, nous sommes à un tournant du développement méthodique d'une fertilisation en rapport avec les besoins des cultures à grands rendements ; on ne peut plus négliger l'emploi des engrais potassiques.

Nous touchons à la troisième période de l'art de bien fertiliser nos terres. Aux éléments azote et acide phosphorique, il faudra dorénavant ajouter la potasse sans négliger l'apport de chaux. C'est une nécessité découlant de l'appauvrissement de nos terres. Nos prélèvements de plus en plus importants font que la fraction de potasse, rendue annuellement assimilable par les seules forces naturelles n'est plus suffisante. Employons donc les engrais complets.

Dans un prochain article nous ferons connaître combien l'absence de potasse affecte profondément les végétaux cultivés dans leur aspect extérieur et leur constitution.

Ed. LHERM,
Instituteur à Montredon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'AUTOMNE AUX PYRÉNÉES

Sur la Côte d'Argent et sur la Côte Vermeille

Voici le moment venu où de nombreuses personnes vont songer à un déplacement leur permettant de retrouver avec une température beaucoup plus douce, les agréments offerts par des stations telles que Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Arachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc...

En vue de faciliter ces voyages, la Compagnie d'Orléans fait délivrer par toutes les gares de son réseau pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi, des billets d'aller et retour (individuels et de famille) à prix réduits et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

Les voyageurs ont, en outre, quotidiennement à leur disposition plusieurs trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, comprenant de grandes voitures à bogies et intercirculation (jusqu'au 1^{er} novembre à l'aller et jusqu'au 2 novembre 1913 au retour, train de luxe quotidien extra rapide de nuit « Pyrénées-Côte d'Argent » composé de wagons-lits avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes. Ce train sera remis en marche du 20 décembre 1913 au 3 mai 1914).

Les relations avec la « Côte Vermeille » via Montauban-Toulouse, sont rendues très commodes par un service rapide de luxe quotidien « Paris-Barcelone Express », avec wa-

gons-lits et voitures des trois classes à couloir entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Bou ; entre Paris-Quai d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1^{re} et 2^e classes, à couloir, avec lits-toilette et couchettes.

Applications générales de l'Électricité

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Électricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique

pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE LA MAISON

de M. GUIRAUDIE-CAPDEVILLE

sise à Cahors, Rue Mirepoises N^o 5

Le Samedi 25 Octobre courant

à 11 heures du matin en l'Étude de

M^e LESCALE, Notaire à Cahors

Mise à prix : 8.000 francs

Cahier des charges déposé en l'Étude du dit M^e LESCALE.

MALADIES PEAU, VICES du SANG

écrouelles, dartres, eczéma, démangeaisons, sont véritablement guéris par la POMMADE ANTI-DARTREUSE, et le

ROB LECHAUX

qui RÉGÈNERE, PURIFIE et FORTIFIE le sang et

Ph^o Normale, r. St-Catherine, 164, Bordeaux, et r. P^o

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR

favori des CHEVEUX

Rend progressivement aux

CHEVEUX GRIS la NUANCE

NATURELLE, arrête la chute,

les fait repousser et enlève les

pellicules. — Chez les Coiffeurs et Paru-

Depôt : 26, rue Étienne-Marcel

— PARIS

UN MONSIEUR

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Samedi 1^{er} Novembre 1913
Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, la Compagnie d'Orléans rendra valables, du mardi 28 Octobre, au dernier train du mardi 4 Novembre, les billets aller et retour ordinaires, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 4 Novembre.

La traversée la plus courte de France en Algérie par Port-Vendres

Le trajet le plus rapide de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, ou par Bordeaux, Toulouse, Narbonne.

De Port-Vendres à Alger en 22 heures par paquebot rapide « La Marsa » muni de la télégraphie sans fil.

res par paquebot rapide « La Marsa » muni de la télégraphie sans fil.

Aller : départ de Port-Vendres le dimanche à 13 h. 30 ; arrivée à Alger le lundi à 11 h.

Retour : départ d'Alger, le mercredi à 12 h. ; arrivée à Port-Vendres, le jeudi à 10 h.

De Port-Vendres à Oran en 28 heures par paquebot rapide « Théodore-Mante » muni de la télégraphie sans fil.

Aller : départ de Port-Vendres, le vendredi à 13 h. 30 ; arrivée à Oran, le samedi à 17 h. 30

Retour : départ d'Oran, le lundi à 12 h. ; arrivée à Port-Vendres, le mardi à 16 h.

Billets directs simples valables 15 jours et billets d'aller et retour valables 90 jours, en 1^{re}, 2^e et 3^e classes de Paris-Quai-d'Orsay à Alger ou Oran, via Limoges, Montauban, Narbonne ou via Tours, Bordeaux, Narbonne.

Enregistrement direct des bagages.

Voitures directes des trois classes, wagons-lits.

Correspondance, dans les deux sens avec le Barcelone-Express

Aller : Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 heures ; arrivée à Port-Vendres, à 11 h. 15.

Retour : Départ de Port-Vendres, à 18 h. 46, arrivée à Paris-Quai-d'Orsay à 10 h. 41.

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et les Colonies portugaises de l'Afrique, le Cap et le Natal, via Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer Français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et l'Entreprise Nationale de Navigation.

Billets simples et d'Aller et Retour 1^{re} classe (Chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Sao Thomé, Ambriz, Loanda, Benguela, Mossamédès, Capetown, Mozambique, Quelimane, Lourenço-Marquês, et Beira.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal à un certain nombre de points.

Les billets sont délivrés à Paris, à la gare de Paris-Quai d'Orsay ; en Afrique, aux Agences de l'Entreprise Nationale de Navigation.

Relations directes et rapides entre Paris-Quai-d'Orsay, St-Flour et Béziers via Bort-Neussargues

Depuis le 10 Octobre 1913, les relations quotidiennes entre Paris-Quai d'Orsay, Saint-Flour et Béziers, via Bort et Neussargues sont assurées conformément aux horaires ci-dessous :

Aller : Paris-Quai d'Orsay, dép. 8 h. 20, 20 h. 43 ; Saint-Flour, arr. 22 h. 1, 7 h. 47 ; Béziers, arr. 15 h. 22.

Retour : Béziers, dép. 9 h. 45 ; Saint-Flour, dép. 5 h. 18 h. ; Paris-Quai d'Orsay, arr. 19 h. 14, 6 h. 7.

Voitures directes, 1^{re}, 2^e et 3^e classes à couloir, avec water-closet et lavabo entre Paris, Saint-Flour et Béziers.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

MARCHÉ DE LA VILLETTE

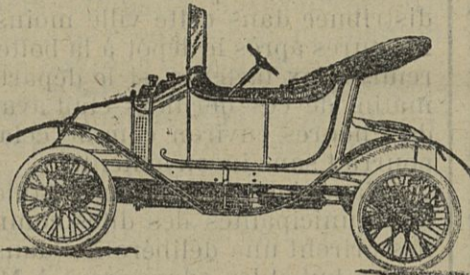
Jeudi 16 Octobre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'Abattoir	RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.		
			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.792		0,83	0,80	0,72
Vaches.....	895	445	0,78	0,72	0,68
Taureaux.....	184		0,72	0,70	0,65
Veaux.....	1.359	1.451	1,06	1,03	0,97
Moutons.....	14.462	9.041	1,05	1,00	0,97
Porcs.....	5.143	2.759	0,58	0,56	0,54

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

CHAUFFEURS

Connaissez-vous LES NOUVEAUTÉS 1913 ?



C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture Robuste, Economique, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française. Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS
Seul concessionnaire pour le Lot.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

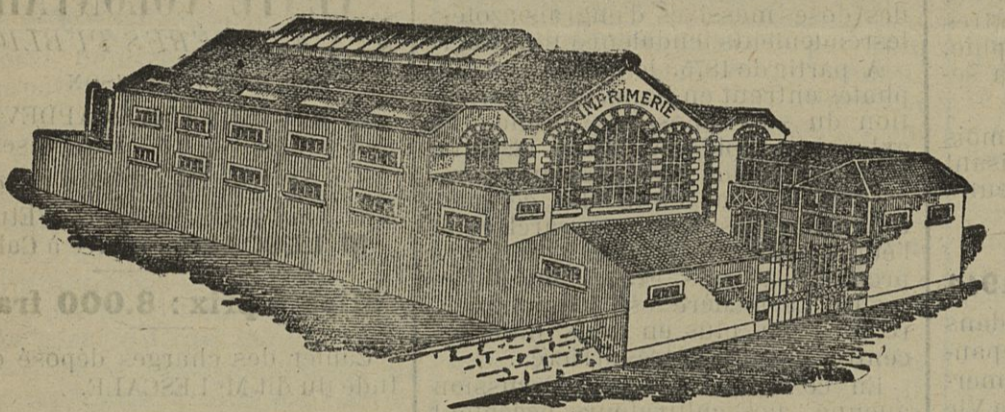
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19 »	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES (arrivé)	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES (départ)	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE (arrivé)	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
BRIVE (départ)	6 45	15 48	—	2 35	4 14	13 12	—
Gignac-Cressensac	7 21	—	16 33	—	—	13 47	20 3
SOULLAC (arr.)	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOULLAC (dép.)	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULÈS	7 53	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénélon	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac	8 51	—	18 »	—	—	15 17	22 7
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS (arrivé)	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS (départ)	9 44	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	—
Sept-Ponts	9 51	—	19 8	—	—	16 18	7 12
Cieureac	10 5	—	19 22	—	—	16 34	7 29
Lalbenque	10 12	—	19 29	—	—	16 42	7 38
Causade	10 45	18 »	20 2	—	6 35	17 17	8 19
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58
TOULOUSE arr.	12 31	19 16	21 57	6 »	7 50	20 7	10 36

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	440-428	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Causade.....	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Lalbenque.....	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Cieureac.....	—	—	18 2	21 46	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts.....	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... (arr.)	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... (dép.)	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32
Espère.....	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus.....	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 44
Thédirac-Peyril... Dégagnac.....	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Saint-Clair.....	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
GOURDON.....	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
Nozac.....	—	—	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Lamothe-Fénélon... CAZOULÈS.....	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
SOULLAC... (a.)	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOULLAC... (d.)	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens... BRIVE... (a.)	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE... (d.)	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 5	12 56	18 41
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2^e et 3^e classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	6 3	7 28	12 40	18 52
CAHORS. — dép.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès.....	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt).....	6 21	—	12 58	19 11
Parnac.....	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech.....	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc.....	6 46	8 46	13 22	19 43
Praysac (Arrêt).....	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Évêque.....	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel.....	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac.....	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel.....	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS.....	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay).....	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

	MIXTE	19 50	22 51	10 »
PARIS (Orsay).....	MIXTE	19 50	22 51	10 »
LIBOS... dép.	12 20	7 48	15 18	21 9
Fumel.....	12 41	7 56	15 26	21 15
Soturac-Touzac.....	12 57	8 6	15 36	21 25
Duravel.....	13 8	8 13	15 43	21 32
Puy-l'Évêque.....	13 35	8 22	15 50	21 39
Praysac (Arrêt).....	—	8 29	15 57	21 46
Castelfranc.....	14 6	8 37	16 2	21 51
Luzech.....	14 23	8 49	16 12	22 1
Parnac.....	14 38	8 57	16 20	22 9
Douelle (Arrêt).....	—	9 2	16 25	22 14
Mercuès.....	14 55	9 7	16 30	22 19
CAHORS. — Ar.	15 13	9 19	16 42	22 31

De Cahors à Capdenac

	7 11	13 31	18 29
CAHORS. — dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut.....	7 20	13 40	18 40
Arcambal.....	7 31	13 51	18 49
Vers.....	7 40	14 »	18 57
Saint-Géry.....	7 49	14 8	19 7
Conduché.....	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie... St-Martin-Labouval... Calvignac..... Cajarc..... Montrun..... Toirac..... Lamadeleine..... CAPDENAC. — Ar. PARIS (Orsay).....	8 9 8 26 8 34 8 48 8 59 9 9 9 22 9 34 22 55	14 28 14 37 14 45 15 1 15 12 15 22 15 36 15 48 4 46	19 24 19 31 19 37 19 50 19 59 20 7 20 18 20 29 8 43

De Capdenac à Cahors

	20 27	—	22 51
PARIS (Orsay).....	20 27	—	22 51
CAPDENAC. — dép.	7 23	10 44	17 31
Lamadeleine.....	7 34	10 55	17 43
Toirac.....	7 44	11 5	17 55
Montrun.....	7 52	11 13	18 4
Cajarc.....	8 4	11 22	18 16
Calvignac.....	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval... Saint-Cirq-la-Popie... Conduché..... Saint-Géry..... Vers..... Arcambal..... Cabessut..... CAHORS. — Ar.	8 23 8 30 8 36 8 48 8 53 9 1 9 10 9 18	11 38 11 45 11 51 12 2 12 7 12 15 12 24 12 32	18 37 18 46 18 53 19 10 19 16 19 25 19 36 19 44

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

	19 50
--	-------